



# Vendevre Soulaines

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES



Soulaines-Dhuys, le 19 décembre 2017

Mesdames et Messieurs Les Maires  
De la Communauté des Communes  
De Vendevre-Soulaines

**N.Réf** : MT/MT/1569.17

**Objet** : Zéro-phyto – plan de gestion

Madame, Monsieur,

La loi de transition énergétique, interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toute utilisation de produits phytosanitaires sur les lieux publics à l'exception des cimetières et zones classées dangereuses (terre-pleins centraux, autoroutes...).

Aussi, la commission des services techniques et moyens généraux travaillent activement sur les meilleures solutions à vous proposer pour répondre au mieux à vos attentes et à celles de vos citoyens.

En partenariat avec le CPIE, le SMABV et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, différentes solutions ont été retenues et vous les trouverez présentées dans le dossier ci-joint.

Ce document est un outil d'aide à la décision vous permettant de conduire un programme de gestion de 0 phyto sur votre commune selon les moyens pouvant être déployés par la CCVS. Cela ne vous engage en rien de mener une réflexion sur le territoire de votre commune.

Quelques soient les solutions retenues, il faut être conscient que nous ne retrouverons pas le rapport qualité/prix des produits conventionnels autrefois utilisés et qu'il faut accepter la transition qui va et qui a déjà changé le paysage de nos communes.

Mickaël THIERIOT, responsable des services techniques, est à votre disposition pour conduire cette réflexion et vous accompagner dans les choix qui seront les vôtres.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Gérard BARONNIER,

Co-Président STMG



Philippe LIEVRE,

Co-Président STMG